

COMPTE RENDU DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

Numéro 4 du jeudi 5 février 2015

Début de séance : 17h30

- **Approbation du procès-verbal du précédent CA**

Le principal propose le compte rendu du précédent CA à l'adoption. Il est adopté à l'unanimité des présents : 22

Projet de rentrée 2015 : Utilisation de la DGH

Monsieur ROYER, Principal, aborde donc le sujet de la DGH, en déployant la nouvelle stratégie de répartition pour tenter de préserver l'offre pédagogique du collège.

Il s'agit de redéployer un certain nombre d'heures de manière différente pour rétablir les 3h d'allemand pour la bi langue en 6^{ème}, 2.5 h en LATIN/GREC en 3^{ème}. En effet le collège a besoin de 9h en bi langue pour l'ensemble du cursus et 7.5 h pour les langues anciennes. (Hors Grec).

Il fallait donc dégager 5.5 h ce qui est chose faite à présent. Pour se faire, il a été décidé de répartir différemment les heures dédiées à la prise en compte des élèves en difficulté en français et en mathématiques au niveau troisième. (groupe GAC). Sans pour autant créer un dispositif dérogatoire, comme nous nous y refusons depuis des années, il s'agira de regrouper ces élèves dans une classe en mettant en place un projet innovant (cf article 34). Monsieur le Principal, conscient de l'investissement des équipes pédagogiques dans le traitement des élèves en difficulté, souligne ce point précis.

Les 3 heures de re médiations prévues en 6^{ème}, prises en charge par les professeurs des écoles spécialisés de la SEGPA, et dont le dispositif vient d'être évalué positivement sont maintenues. Le dispositif est d'autant plus réaffirmé qu'il fait partie intégrante de notre action en réseau dans le cadre du Conseil Ecole Collège, et va dans le sens des préconisations de Madame le Recteur d'Académie.

Une heure quinzaine est maintenue pour chaque professeur principal de 6^{ème} dans le cadre de l'aide à la méthodologie.

Quelques éléments de réflexion supplémentaires en lien avec le TRMD sont énoncés par Monsieur le Principal, ils engagent des changements par rapport à la mouture présentée lors de la Commission Permanente qui a précédé ce deuxième CA :

- suppression du support de 7h en mathématiques avec répartition des HSA sur le français et les mathématiques
- nouveau calibrage en Arts Plastiques par rapport aux heures « données » à la SEGPA. 6h au lieu de 8
- support en EPS de 10 h maintenu, réparti 8h sur le collège et 2h sur la SEGPA
- 1 service en français passe de 11.1heures à 9.1 heures poste.

A l'issue de la présentation et avant de proposer au vote la nouvelle répartition le principal demande si cette nouvelle proposition appelle des questions.

Question 1 des parents d'élèves :

« Concrètement qu'est ce que l'on perd par rapport à l'an passé ? »

« Les dédoublements en langues vivantes en 4^{ème}, et seulement un dédoublement quinzaine en langues vivantes en 3^{ème} au lieu d'un dédoublement hebdomadaire. Le Grec quant à lui sera enseigné en même temps que le Latin.

remarque des parents d'élèves :

« Il va falloir choisir entre le cours et le parcours » (concernant le PIODMEP et le manque d'heures disponibles) »

remarque des parents d'élèves :

« Il manque tout de même 2h pour les sections EURO, puisque nous sommes dotés de 6h et que nous avons 4 groupes ! »

Remarque d'une enseignante :

« Pour sauver le latin et la bi langue on a du déshabiller Pierre pour habiller Paul »

Question des parents :

« Vous nous aviez dit lors du précédent CA en expliquant la répartition à l'intérieur de la DGH qu'il manquait environ 25 heures par rapport à l'an passé ? Ca ferait plutôt 33.5 heures de différentiel à structure constante »
« Les méthodes de calculs ont été révisées »

Les professeurs :

« Si on regarde dans les détails ce sont les élèves en difficulté qui sont pénalisés »

Avant de procéder au vote, les professeurs soulignent le travail de M. ROYER, principal, qui a tout fait pour tenter de maintenir l'offre pédagogique du collège MARCEL PAGNOL mais, selon eux, cela s'est fait au détriment de la prise en compte de la difficulté scolaire. Ils attendent d'être reçu au cours d'une audience avec Madame la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.

Le Principal fait procéder au vote :

CONTRE : 19

POUR : 3

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Les parents d'élèves quant à eux demandent combien d'élèves étaient présent ce jour suite à leur demande faite aux familles de ne pas envoyer leur(s) enfant(s) en guise de protestation. La réponse est 35 élèves présents.

M. Dupin représentant de la communauté d'agglomération de Béziers annonce la décision à l'unanimité de construction de la 3^{ème} piscine communautaire à Sauvian (à 1Km du collège Marcel Pagnol).

Le Président clos la séance à 18h30